

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 2 Octobre 1894

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine du 21 septembre dernier, M. Gustave Guigue, chef de gare à Monte Carlo, a été autorisé à accepter et à porter la décoration de Chevalier de l'Ordre du Griffon, qui lui a été conférée par S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin.

**NOUVELLES LOCALES**

La messe du Saint-Esprit pour la rentrée des classes des Ecoles Communales de la Principauté, sera célébrée demain matin à 10 heures, à la Cathédrale.

La Saint-Michel est, chez nous, l'époque des pluies. Cette année, celles-ci ont été d'une rigoureuse exactitude.

Samedi matin, un orage, accompagné d'averses abondantes, a éclaté sur notre littoral. Quelques coups de tonnerre seulement, pas de grêle, mais beaucoup d'eau. C'était ce que l'on demandait.

Les obsèques de M. Spitalier, le regretté lieutenant des Carabiniers de Son Altesse Sérénissime, ont eu lieu jeudi matin, à neuf heures. Un service a été célébré en l'église Sainte-Dévote.

S. Exc. le Gouverneur Général et la plupart des fonctionnaires y assistaient, ainsi que les officiers et des députations de la Compagnie des Gardes d'honneur, des Sapeurs-Pompiers, du personnel de la Police et de la Douane.

Un détachement de Carabiniers en armes rendait les honneurs militaires.

Après le service, le cortège s'est rendu à la gare d'où les restes mortels de M. Spitalier devaient être transportés à Ollioules-Sanary (Var). A l'embarcadère, M. le Chef d'escadron Paul, commandant les Carabiniers, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est sous l'impression d'une douloureuse émotion que je viens, au nom de la compagnie des carabiniers de S. A. S., adresser l'adieu suprême au lieutenant Spitalier, qu'une mort prématurée vient d'enlever à l'affection des siens.

Après une carrière honorablement remplie dans l'administration des douanes françaises où il avait servi pendant plus de trente ans, le lieutenant Spitalier n'était parmi nous que depuis quelques années seulement, mais ses qualités privées, sa réserve et la mesure parfaite qu'il observait dans ses relations, l'avaient fait estimer et apprécier dès la première heure.

M. Spitalier était, dans toute l'acception du mot, un homme de bien ; il avait consacré sa vie à sa famille, qui fait aujourd'hui une perte irréparable. Puissent nos témoignages de regrets et de sympathie atténuer sa douleur et lui aider à supporter le coup terrible qui la frappe en attendant qu'elle retrouve dans un monde meilleur celui qui l'a tant affectionnée et auquel je dis non adieu, mais au revoir.

Merci à vous, monsieur le Gouverneur Général ; merci à vous, messieurs, d'avoir apporté un dernier témoignage de sympathie. Cher et regretté camarade, encore une fois, adieu !

Le dernier fascicule de la *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'Étranger*, publiée à Paris par la librairie Chevalier-Maresq et C<sup>o</sup> (20, rue Soufflot) renferme un excellent article de M. Durand-Auzias, ancien secrétaire général du gouvernement, intitulé : LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO.

L'auteur, avec la haute compétence que lui donne la connaissance parfaite du sujet, établit la véritable situation de ce petit Etat au point de vue international. Il démontre historiquement la Souveraineté absolue du Prince, et réfute, avec preuves à l'appui, un préjugé qui se fait jour de temps à autre dans la presse, à savoir que la Principauté serait placée sous le protectorat de la France.

Il rappelle que le Prince Charles III a traité sur le pied d'égalité avec l'Empereur des Français pour régler, dans une union douanière, les rapports de bon voisinage entre les deux pays, mais que l'ingérence de l'administration française dans le service des douanes et dans celui des postes et télégraphes a été limitée par la Convention du 9 novembre 1865 de manière à sauvegarder les prérogatives du Souverain de Monaco.

Il conclut en ces termes :

Comment pourrait-on contester la Souveraineté du Prince Albert I<sup>er</sup> ? Parce qu'il n'a pas, pour la faire respecter, au besoin, une nombreuse armée, *ultima ratio regum*, dans ce siècle où l'on nous a dit que la force primait le droit ? Nous reconnaissons à la vérité toute l'impuissance militaire du Prince de Monaco en cas de complications européennes. Mais, loin de le plaindre de cette faiblesse, nous préférons l'en féliciter, en louer aussi les Monégasques, car si on a répété souvent : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, disons aujourd'hui plutôt : heureux ceux qui n'ont pas d'armée. Mieux que les gros bataillons, leur infériorité numérique, leur petit territoire, les protègent contre l'ambition de leurs redoutables voisins. A l'abri des révolutions, exempts des charges qui pèsent si lourdement sur les habitants des autres États, ils vivent calmes et heureux sous le gouvernement d'un Prince, dont la seule préoccupation est de gagner l'affection de ses sujets.

C'est par erreur que nous avons indiqué la date de demain pour la rentrée des classes au Collège Saint-Charles. Cette rentrée a lieu aujourd'hui mardi 2 octobre, à 8 heures du soir, pour les pensionnaires, et demain, mercredi 3, à 8 heures du matin, pour les demi-pensionnaires et les externes.

Médecin autorisé à exercer dans la Principauté depuis le 21 septembre dernier :

| NOMS et NATIONALITÉ            | TITRES ET DIPLOMES   | PROFESSIONS AUTORISÉES |
|--------------------------------|--|------------------------|
| DANIEL WEST SAWWAYS<br>Anglais | Docteur en médecine de l'Université de Cambridge, docteur en sciences de l'Université de Londres, membre des Collèges royaux de chirurgiens et physiiciens de Londres. | Médecine et Chirurgie  |

La deuxième journée des fêtes de bienfaisance organisées par la Société des Régates a eu un succès, sinon égal à la première, du moins très satisfaisant. Le bal, dans la soirée, a été très animé.

On achève en ce moment la pose de la charpente en fer sur laquelle doit reposer la toiture du marché couvert de la Condamine. Ce travail, hardi par les dimensions du monument et les difficultés du montage, est mené avec une rapidité digne d'éloges.

Une boîte aux lettres vient d'être placée au bureau de tabac du quartier des Salines.

M<sup>me</sup> la Baronne Honorine Imberty, fille de feu le baron Imberty, ancien Gouverneur Général de la Principauté, vient de passer quelques jours à Rome.

Samedi 8 septembre dernier, elle a eu l'honneur d'être reçue en audience particulière par le Saint-Père, après avoir vu S. Em. le Cardinal Rampolla, à qui elle avait été recommandée par S. Exc. M. le Comte de Wagner, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près le Saint-Siège.

C'est le samedi 20 octobre, à 10 heures du soir, que notre Terre passe exactement entre le Soleil et la planète Mars.

Il en résulte que ce jour-là et les jours voisins, cette belle planète se trouve au milieu du ciel vers minuit. Elle paraît à l'est au moment où le Soleil se couche et disparaît au couchant à l'instant du lever du Soleil.

Elle se trouve en outre éclairée en plein par la lumière de l'astre du jour sur la face qui est tournée de notre côté, et par conséquent dans les meilleures conditions de visibilité. De plus, la distance qui nous sépare d'elle est l'une des plus petites, 64 millions de kilomètres, c'est-à-dire 160 fois environ la distance de la Lune à la Terre. Mars se trouve, en effet, à cette époque, à 211 millions, et la Terre, à 148 millions de kilomètres du Soleil, et du même côté. La différence entre ces deux nombres n'est que 63 millions de kilomètres, mais la Terre se verrait du Soleil, un peu plus au Nord que Mars dans le ciel, ce qui augmente leur distance.

Le public et la presse se sont émus de l'application récente dans le service des télégraphes en France de mesures semblant un surcroît d'entraves dans l'expédition, déjà si coûteuse, des dépêches.

Cédant devant les protestations générales, M. de Selves vient de les rapporter par une circulaire adressée aux directeurs sous ses ordres. Nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Paris, 27 septembre.

Monsieur le directeur,

L'article 12 du décret du 12 janvier 1894 stipule que l'adresse des télégrammes doit être telle que la remise puisse avoir lieu sans recherches ni demandes de renseignements. Ces dispositions ne sont d'ailleurs pas nouvelles, puisqu'elles ne font que reproduire celles du décret du 16 avril 1881 et du règlement international impératif pour tous les Etats de l'Union télégraphique.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les inconvénients nombreux des adresses irrégulières qui nécessitent des recherches dont la conséquence est de retarder non seulement les télégrammes qui en sont l'objet, mais encore, ce qui est bien plus grave, les télégrammes dont l'adresse est

complète et régulière; en sorte que la masse du public est lésée dans l'intérêt d'une faible minorité.

Quand l'administration a été appelée à vous donner des instructions à ce sujet, elle avait cru devoir faire une distinction entre les différentes villes, suivant leur importance et, notamment, dans les très grands centres, elle avait indiqué qu'en principe une adresse complète devait s'entendre de celles qui comportaient le nom du destinataire, le nom de la rue et le numéro de l'habitation.

Le but poursuivi était d'accélérer le service, d'assurer une prompte remise entre les mains du véritable destinataire et d'avoir, pour toutes les localités de même importance, une règle identique, afin d'appliquer à tous une même taxe, sans créer, au profit des personnes qui ont une notoriété plus grande, un privilège de taxe, dont seraient exclues les personnes qui, pour être moins connues, n'avaient pas paru moins intéressantes.

Je suis obligé de reconnaître qu'un mouvement d'opinion qui s'est manifesté paraît démontrer que les intentions de l'administration n'ont pas été suffisamment comprises.

On y a vu des préoccupations administratives étroites et même parfois des préoccupations d'ordre fiscal. Ces points de vue étaient assurément étrangers aux mesures en question.

Quoi qu'il en soit, désireux que l'administration des postes et des télégraphes apparaisse ce qu'elle a pour devoir d'être, une administration avant tout soucieuse des intérêts du public, et pour répondre aux appréhensions qui se sont produites, je vous prie d'appliquer purement et simplement, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions du décret du 12 janvier 1894, telles qu'elles sont formulées en son article 12, c'est-à-dire que vous devrez donner immédiatement des instructions pour que tous les télégrammes dont l'adresse sera suffisante pour désigner le destinataire, sans recherches ni demande de renseignements, soient remis sans délai.

Le directeur général des postes et des télégraphes,  
J. DE SELVES.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Nice.** — Voici l'avant-programme des Régates internationales de Nice, organisées par le Club de la Voile, et qui auront lieu les samedi 23, dimanche 24, lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 mars 1895 :

### VOILE

*Première journée. — Samedi 23 mars 1895*

Sixième et cinquième séries réunies : *Prix de la Ville de Nice* (yachts au-dessus de 20 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, 5,000 fr. offerts par la ville de Nice et une médaille en vermeil offerte par le Y.-C. de France; 2<sup>e</sup> prix, 2,000 fr. offerts par la ville de Nice et une médaille d'argent offerte par le Y.-C. de France; 3<sup>e</sup> prix, 1,000 offerts par la ville de Nice et une médaille de bronze offerte par le Y.-C. de France.

Quatrième série : *Prix de Monte Carlo* (yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, 2,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, 1,000 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, 500 fr. offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco et une médaille de bronze.

Troisième série : *Prix du Yacht-Club de France* (yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, 1,000 fr. offerts par le Yacht-Club de France et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, 500 fr. offerts par le Yacht-Club de France et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, 250 francs offerts par le Yacht-Club de France et une médaille de bronze.

Deuxième série : *Prix du Comité des Fêtes* (yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, 500 fr. et une médaille de vermeil offerts par le Comité des Fêtes; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. et une médaille d'argent offerts par le Comité des Fêtes; 3<sup>e</sup> prix, 125 fr. et une médaille de bronze offerts par le Comité des Fêtes.

Première série (première classe) : *Prix du Conseil Général* (yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, 300 fr. offerts par le Conseil Général et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr. offerts par le Conseil Général et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, 75 fr. offerts par le Conseil Général et une médaille de bronze.

Première série (deuxième classe). — *Prix du Club de la Voile de Nice* (Yachts de 2 tonneaux et au-dessous). — 1<sup>er</sup> prix, 200 fr. et une médaille de vermeil offerts par le Club de la Voile de Nice; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. et une médaille d'argent offerts par le Club de la Voile de Nice; 3<sup>e</sup> prix, 50 fr. et une médaille de bronze offerts par le Club de la Voile de Nice.

Bateaux armés en pêche ou au bornage : 7 m. 25 et au-dessous (voilure libre). — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 80 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr.

*Deuxième journée — Dimanche 24 mars 1895*

*Prix International de la Méditerranée*, offert par le Yacht-Club de France. — Le Prix International de la Méditerranée, donné par le Yacht-Club de France, consiste en un objet d'art d'une valeur de 1,500 francs et en médailles grand module.

Il sera couru en trois épreuves successives, dans trois localités différentes.

Les yachts au-dessus de 5 tonneaux seront seuls admis.

Il sera attribué pour chaque épreuve : au premier, une médaille de vermeil; au deuxième, une médaille d'argent; au troisième, une médaille de bronze.

*Prix de la Baie des Anges*, offert par l'Union des Sociétés du Littoral, sous le patronage du Yacht-Club de France (Yachts de 5 tonneaux et au-dessous). — 1<sup>er</sup> prix, un objet de précision offert par le Club de la Voile de Nice et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, une médaille de vermeil; 3<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent.

*Troisième journée — Lundi 25 mars 1895*

*Prix spéciaux du Yacht-Club de France pour tous yachts français ou francisés*

Grande série (yachts au-dessus de 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, un objet d'art, valeur 1,000 francs, offert par le Yacht-Club de France et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, un objet de précision offert par le Yacht-Club de France et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, une médaille de bronze offerte par le Yacht-Club de France.

Petite série (yachts de 3 à 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, un objet d'art, valeur 500 francs, offert par le Yacht-Club de France et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, un objet de précision offert par le Yacht-Club de France et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, une médaille de bronze, offerte par le Yacht-Club de France.

*Quatrième journée — Mardi 26 mars 1895*

*Croisière d'honneur de Nice à Monaco et retour à Nice*

Grande série (Yachts au dessus de 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, un objet d'art, offert par le Président de la République et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, un objet de précision, offert par le Yacht-Club de France et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent.

Petite série (Yachts de 10 tonneaux et au-dessous). — 1<sup>er</sup> prix, un objet de la manufacture de Sèvres, offert par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et une médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, un objet de précision et une médaille d'argent; 3<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent.

Course de cruisers (Yachts au-dessus de 20 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, une médaille de vermeil et une bourse de 300 francs pour l'équipage; 2<sup>e</sup> prix, une médaille d'argent et une bourse de 200 francs pour l'équipage; 3<sup>e</sup> prix, une médaille de bronze et une bourse de 100 francs pour l'équipage.

Une médaille souvenir sera offerte à tous les yachts ayant effectué régulièrement le parcours.

*Cinquième journée. — Mercredi 27 mars 1895*

*Match entre le championnat des deux séries dans la course de la troisième journée*

Prix unique, un objet d'art.

### L'AVIRON

*Dimanche 24 mars 1895*

Escadre française. — Chaloupes à 20 avirons : 1<sup>er</sup> prix, 200 francs et une médaille de vermeil offerts par le Club de la Voile de Nice; 2<sup>e</sup> prix, 125 francs et une médaille d'argent offerts par le Club de la Voile de Nice; 3<sup>e</sup> prix, 75 francs et une médaille de bronze offerts par le Club de la Voile de Nice; 4<sup>e</sup> prix, 50 francs.

Canots de toutes dimensions : 1<sup>er</sup> prix, 150 francs et une médaille de vermeil offerts par le Club de la Voile de Nice; 2<sup>e</sup> prix, 100 francs et une médaille d'argent offerts par le Club de la Voile de Nice; 3<sup>e</sup> prix, 50 francs et une médaille de bronze offerts par le Club de la Voile de Nice; 4<sup>e</sup> prix, 30 francs.

Baleinières : 1<sup>er</sup> prix, 125 francs et une médaille de vermeil offerts par le Club de la Voile de Nice; 2<sup>e</sup> prix, 70 francs et une médaille d'argent offerts par le Club de la Voile de Nice; 3<sup>e</sup> prix, 40 francs et une médaille de bronze offerts par le Club de la Voile de Nice; 4<sup>e</sup> prix, 25 francs.

Yoles de yachts (première classe). — Six rameurs en pointe, un barreur, 1<sup>er</sup> prix, 120 francs et une médaille

d'argent; 2<sup>e</sup> prix, 80 francs et une médaille de bronze; 3<sup>e</sup> prix, 50 francs.

Yoles de yachts (deuxième classe). — Quatre rameurs en pointe, un barreur. — 1<sup>er</sup> prix, 100 francs et une médaille d'argent; 2<sup>e</sup> prix, 70 francs, et une médaille de bronze; 3<sup>e</sup> prix, 40 francs.

Bateaux armés en pêche ou au bornage (première classe). Six rameurs en pointe, un barreur. — 1<sup>er</sup> prix, 100 francs; 2<sup>e</sup> prix, 50 francs; 3<sup>e</sup> prix, 30 francs.

Bateaux armés en pêche ou au bornage (deuxième classe). Quatre rameurs en pointe, un barreur. — 1<sup>er</sup> prix, 80 francs; 2<sup>e</sup> prix, 40 francs; 3<sup>e</sup> prix, 20 francs.

— Un décret du 29 septembre porte à 60 au lieu de 50 le nombre des allumettes suédoises contenues dans les boîtes à dix centimes.

Les boîtes seront consolidées, et le chariot, dont le glissement est parfois difficile par suite du gonflement de la boîte, sera supporté par de petites glissières en carton qui en assureront la mobilité.

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

### Décadence et grandeur des moulins à vent

La « question de l'eau » figurait jadis avec avantage dans la liste des supplices au moyen desquels l'imagination des tourmenteurs forçait les inculpés à entrer dans la voie des aveux. Elle consistait, comme on sait, à faire ingurgiter au patient, malgré ses grimaces significatives, un nombre démesuré de pintes d'eau. Rayé du Code avec ses congénères, la « question de l'eau » n'en continue pas moins de se poser avec une désagréable persistance à toute une catégorie de gens intéressante : nous voulons parler de ceux qui possèdent une maison de campagne, une exploitation agricole, un château, une ferme, en dehors de la sphère d'action des Sociétés de distribution d'eau. Le cas est fréquent. Or, la campagne sans l'eau à volonté, c'est une chose insupportable.

On a bien soin de creuser des puits. Mais la corvée commence lorsqu'il s'agit d'en tirer l'eau : le personnel passe dès lors son temps à pomper comme dans un vaisseau qui coule, et l'on n'en a jamais assez pour suffire à la besogne.

Il est, à la vérité, possible d'installer auprès du puits une machine à vapeur, ou à gaz de pétrole, qui fera fonctionner les pompes. Mais alors on prend un petit aspect d'usine qui ne plaît pas à tout le monde : il faut aussi former un mécanicien rustique pour guider la machine, et l'on a constamment la crainte qu'elle ne fasse explosion ; ce sont des tracés à n'en plus finir.

Il existe pourtant un moyen bien simple, dans la plupart des cas, de résoudre cette épineuse question : c'est de faire monter l'eau par un petit moulin à vent. Mais l'on n'y songe pas, et voici pourquoi.

Les moulins à vent de l'ancien système, qui ont pendant si longtemps moulu le blé de l'humanité, ont été balayés par l'avènement révolutionnaire de la machine à vapeur. Le progrès était si grand et l'engouement si complet que personne n'a plus osé parler de moulins à vent pendant nombre d'années, de peur de se faire rire au nez. On avait bien raison en ce qui concerne la transformation de blé en farine : mais on a oublié que le moulin étant, par sa nature même, un producteur économique de force motrice, pouvait servir à toutes sortes d'autres usages, notamment à élever de l'eau indéfiniment. Fort heureusement l'erreur paraît maintenant démontrée, et si le vieux télégraphe reste emmuré dans sa tombe, tout fait prévoir, scientifiquement, que nous allons assister à la résurrection du moulin à vent.

Non pas l'énorme et pittoresque moulin à vent des légendes avec ses grandes ailes qui faisaient si bon effet dans le paysage : mais des moulins « fin de siècle », plus ramassés, plus coquets, tout en métal, qui s'orientent tout seuls et qui carguent leurs voiles comme le feraient des marins expérimentés, lorsque le cyclone ou la tempête fondent sur leur mâture.

Les Américains, avec leur grand sens pratique, en raffolent, et leur exemple mérite d'être cité. Il y a des centaines de mille de ces appareils en fonctionnement aux Etats-Unis. Sur l'immense plateau qui s'étend entre la vallée du Mississipi et les Montagnes-Rocheuses, on trouve une agriculture florissante et un élevage de bestiaux prodigieux. Eh bien ! dans toute cette région, l'eau

est à 30 ou 50 mètres au dessous du niveau du sol. Ce sont les moulins à vent qui vont l'y chercher sans qu'il en coûte rien que la dépense d'installation et un peu d'entretien de la machine. C'est le vent qui bat, moule, nettoie le grain, actionne les scieries, etc. : il fait tout ce qui concerne son métier de vent. Plusieurs villes de moyenne importance sont largement alimentées d'eau par ce système : sur toutes les nouvelles lignes de chemins de fer ce sont les moulins à vent qui servent, le plus généralement, à élever l'eau nécessaire à l'alimentation des locomotives.

Pourquoi n'en fait-on pas autant ici ? Tout simplement parce que le moulin à vent est tombé en discrédit à la suite de quelques expériences mal faites. Il est de bon goût de croire qu'il ne peut servir à rien : grave erreur sur laquelle il convient de revenir.

Il est juste de reconnaître que nombre d'inventeurs qui se sont escrimés sur cette matière ont contribué dans toute la limite de leurs forces, à en dégoûter le public auquel ils promettaient ce qu'ils ne pouvaient pas tenir. On a proposé, dans cet ordre d'idées, les conceptions les plus abracadabrantes, les entassements de ferrailles les plus insensées. En réalité, le bon moulin à vent, dont il existe deux ou trois bons types seulement en France, autant en Angleterre et pas davantage aux Etats-Unis, est et doit être une machine très rustique, très simple et ne pas atteindre les proportions énormes avec lesquelles commencent les accidents et les ennuis.

Les gens qui font le procès des moulins à vent leur reprochent de ne fonctionner d'une façon régulière que deux jours sur trois. C'est tout ce que l'on peut leur demander et c'est bien assez pour donner n'importe où l'eau à profusion, à la condition, bien entendu, de faire provision de l'eau dans un réservoir, pendant que le moulin tourne, et de compenser ainsi les jours où il ne tourne pas, soit parce qu'il y a trop de vent, soit parce qu'il n'y en a pas assez.

Il va sans dire aussi qu'il faut mettre son moulin dans des conditions où il puisse tourner. Si vous vous campez à flanc de coteau contre une colline qui vous mette six jours sur sept à l'abri du vent, n'y installez pas de moulin : il ne tournerait jamais et ce serait bien son droit. Si vous avez planté votre habitation tout au bord de la mer, sur la falaise, n'essayez pas davantage de déployer vos ailes : le grand vent de mer arrachera tout un beau matin sans vous prévenir. C'est pour cette dernière raison, entre autres, que les intéressantes expériences du duc de Feltre effectuées au cap de la Hève, près du Havre, n'ont pas réussi. En dehors des accalmies, il soufflait dans le corridor de la Manche un vent tellement épouvantable que le moulin, d'ailleurs très bien construit, était constamment obligé de mettre à la cape. Or, comme il était destiné, dans la pensée des auteurs, à moudre de l'électricité pour éclairer les phares, ce qui exige un service régulier et ininterrompu, il a fallu renoncer à cette intéressante expérience. Prosaïquement employé, un peu plus loin de là, à élever de l'eau, le moulin du duc de Feltre fût probablement passé avec honneur à la postérité.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

On a beaucoup parlé du décret de Moscou, cette semaine, dans les journaux et les salons. Les choses de théâtre et les acteurs en vedette ont pris une telle place dans la vie contemporaine qu'un journal à fort tirage est obligé de donner tous les deux jours un article intitulé : « Coquelin à la Renaissance », et de publier des interviews « pris » à tout le monde, sauf au seul personnage dont il serait intéressant de connaître l'opinion : M. Leygues, ministre des Beaux-Arts.

Nous savons qu'un contrat a été signé entre Sarah Bernhardt et un autre transfuge du Théâtre-Français, M. Coquelin aîné. Coquelin s'est engagé à ne jouer qu'avec Sarah Bernhardt, en France et en Amérique. Les deux grands artistes se serviront du théâtre de la Renaissance pour préparer un répertoire de pièces nouvelles, dont la première sera un *Falstaff* de M. Paul Delair, l'auteur de la *Mégère apprivoisée* qui a obtenu un si vif succès à la Comédie-Française. Il est évident qu'une tournée au pays des dollars ne peut être fructueuse que si on offre au public américain des œuvres nouvelles, consacrées par le

goût du public français. Le vieux répertoire est trop usé et trop connu pour faire recette.

Au fond, il ne s'agit nullement d'installer en plein Paris une scène rivale de celle du Théâtre-Français. L'ancien sociétaire n'agit pas méchamment et dans le but de faire du tort à notre première scène. J'estime donc qu'il serait sage, de la part de la Comédie-Française, de ne pas intervenir à Coquelin le procès dont on parle. Coquelin a fini son temps de comédie forcée. C'est après vingt-sept ans de service qu'il a pris sa retraite ; il est même rentré pendant trois ans comme « pensionnaire à part entière. » Il a donc fait trente années de service non sans éclat et il ne se trouve nullement dans le cas d'autre artistes célèbres qui ont quitté la maison de la rue Richelieu avant d'avoir satisfait à l'engagement spécifié dans l'article 12 du décret de Moscou « de jouer pendant vingt ans sans interruption. » Je sais bien, qu'en vertu de ce même article 12, le « surintendant » avait le droit de le retenir. Mais le « surintendant », qui était M. Goblet, n'a pas cru devoir user de ce droit. Il a rendu à l'éminent comédien une liberté... relative. Il y a, en effet, dans le décret de Moscou un article 85, ainsi conçu : « Tout sujet retiré du Théâtre-Français « ne pourra paraître sur aucun théâtre, soit de Paris, soit « des départements, sans la permission du surintendant. »

Cette permission, M. Coquelin devra la réclamer au ministère. Elle a été accordée à d'autres artistes, à Ligier, à Beauvallet, à Geffroy, à Maillard, à Lafontaine, à M<sup>mes</sup> Lafontaine, Judith et Favart.

Les sociétaires du Théâtre-Français et l'administrateur général, M. Claretie, feront certainement des efforts pour qu'on « fasse un exemple » et qu'on fasse un procès à Coquelin. On arriverait peut-être à lui arracher ainsi quelques-uns des dollars qu'il va gagner en Amérique ; mais on ne rendrait pas sympathique la Comédie demanderesse. Le public verrait, au fond de toute cette procédure, une sorte de dépit compliqué d'une question d'argent. Il n'est pas bon que les sociétaires paraissent avoir de la rancune contre l'un d'eux, qui reprend sa liberté après avoir fait son devoir, mais qui a le tort de la reprendre en un moment où il « fait recette ». Si nous étions en monarchie, le monarque interviendrait et « son surintendant » trancherait la question en autorisant Coquelin à préparer au théâtre de la Renaissance son répertoire pour New-York, Chicago et Philadelphie. Actuellement, le « surintendant » c'est le ministre des Beaux-Arts, il peut agir d'après sa propre initiative. Qu'il se hâte de couper court à l'incident Coquelin, qui n'a que trop duré. En dehors de quelques mauvaises têtes de la Comédie-Française — s'il y en a — tout le monde l'approuvera.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

UNE MACHINE A COMPTER LA MONNAIE. — M. Sébastien Hains, directeur de l'Hôtel des Monnaies de Philadelphie, vient d'inventer une machine qui compte automatiquement les dollars d'argent et remplace avantageusement cette opération faite à la main. Une roue dentée amène les dollars à plusieurs tubes, d'où ils sortent en piles de cinquante et se posent automatiquement sur une table. La machine possède vingt-huit tubes et un seul tour de manivelle suffit à compter 2,000 dollars en une minute. A la rapidité de l'opération, il faut ajouter l'exactitude. Le ministère des finances des Etats-Unis a adopté la machine à compter Hains et on en est, paraît-il, très satisfait.

LES ABELLES COUVEUSES. — Tout le monde connaît les couveuses artificielles à l'eau chaude, qui, sans avoir encore réduit la poule au seul rôle, déjà fort important, de pondre les œufs, leur font cependant une certaine concurrence. Les constructeurs de ces sortes d'étuves les ont perfectionnées avec art et munies d'avertisseurs automatiques de température qui ne laissent rien à l'incertitude.

Mais le matériel des couveuses artificielles est d'un prix relativement élevé. Si nous en croyons le journal *l'Apiculteur*, un de ses lecteurs a trouvé moyen de se procurer, sans bourse délier, une couveuse artificielle inattendue. Le fait est assez original pour être signalé.

Notre apiculteur avait découvert, dans un champ, une bonne douzaine d'œufs de perdrix qui avaient déjà commencé à être couvés : il eut l'idée toute naturelle de mener l'opération jusqu'au bout sans le concours des parents.

Il n'avait point de couveuse sous la main et n'en voulait point acheter. Mais l'expérience lui avait montré que la température de ses ruches se maintenait constamment vers 38 degrés centigrades environ : or, l'incubation des œufs réclame une température de 36 à 30 degrés.

Que fit donc cet observateur ? Il plaça délicatement ses œufs entre deux feuilles de ouate et déposa le tout au-dessus des cadres d'une ruche bien peuplée ; puis il recouvrit ce précieux dépôt d'une bonne couche de balle d'avoine constituant un excellent calorifuge.

Le succès couronna cette expérience ; huit jours après, grâce à la chaleur humide qui pénétrait ce matelas, sans avoir eu besoin de toucher aux œufs, il voyait les petits perdreaux sortir avec activité de leurs coquille. C'était tout simplement la découverte de l'abeille couveuse, inconnue jusque-là des naturalistes.

Il est peu probable qu'il y ait là matière à une exploitation réglée des ruches, qui resteront, sans doute, longtemps encore uniquement consacrées à l'élaboration du miel. Mais le fait n'en est pas moins curieux, et cette petite aventure montre, une fois de plus, comment on peut tirer parti de la façon la plus imprévue des précieuses données fournies par l'observation.

Une très intéressante communication a été faite à la dernière séance de l'Académie des sciences à Paris.

M. Tisserand a demandé l'insertion au compte rendu d'une note de M. Æginètes, directeur de l'observatoire d'Athènes, relative au tremblement de terre du 10 juillet dernier à Constantinople. Il en signale les passages les plus curieux.

La commotion s'est produite en trois secousses distinctes, dont chacune n'a pas duré plus de deux secondes. Y compris les intervalles, le phénomène n'a pas dépassé 18 secondes. Les dégâts n'en ont pas moins été considérables. Ce sont les constructions en pierre qui ont le plus souffert ; elles sont toutes lézardées profondément. Les murs en bois ou en brique ont eu plus de résistance. Sur la rive, la mer s'est retirée de 200 mètres, et la température de l'eau s'est assez élevée pour que les baigneurs s'en aperçussent.

On a eu aussi à remarquer la rupture d'un câble électrique. Les puits et les sources se sont taris, et l'eau y est ensuite revenue, troublée et augmentée de volume. Ce sont les hirondelles qui ont éprouvé les premières la sensation de la catastrophe ; avant qu'aucun ébranlement se fût encore manifesté à la surface du sol, elles se sont envolées à une grande hauteur. Enfin, il faut se rappeler que les appareils sismiques du parc Saint-Maur ont enregistré la commotion souterraine ressentie à l'autre extrémité de l'Europe. En comparant chronologiquement leur avertissement avec les secousses de l'épicentre, M. Æginètes a pu déterminer la vitesse de propagation du phénomène, qui a été de 3 kilomètres et demi par seconde.

## VARIÉTÉS

### La nature et la vie

LE CARDINAL DES RUISSEAUX

Les mauvaises langues racontent que lorsque les rédacteurs du Dictionnaire de l'Académie en furent arrivés au mot *écrevisse*, la première définition sur laquelle ils réussirent à se mettre d'accord, et qui, sans l'opportune intervention de je ne sais plus quel naturaliste autorisé, aurait aujourd'hui force de loi grammaticale, fut la suivante :

ECREVISSE : *Petit poisson rouge, qui marche à reculons.*

La formule était claire, assurément, et simple, et pittoresque. Le malheur est qu'elle comportait quelques inexactitudes rédhibitoires. L'écrevisse, en effet, n'est pas un poisson ; elle n'est pas rouge, elle ne marche pas à reculons. A part ça, le reste pouvait aller !

On ne s'explique pas très bien pourquoi, comment, en vertu de quelle illusion, a pu naître et s'enraciner le préjugé d'après lequel la progression de l'écrevisse se ferait à l'envers, « du côté que c'est pas vrai ». Pas besoin, en effet, d'être un observateur bien attentif ni bien subtil pour constater que cet horrible petit monstre qui, abstraction faite des concrétions calcaires qu'il a dans l'estomac et qu'on nomme ses « yeux », regarde parfaitement devant soi, marche aussi droit que vous ou moi ! Par contre, on comprend sans trop de peine qu'on ait pris l'écrevisse pour un poisson, puisque c'est un animal aquatique — voire même pour un poisson rouge, puisque sa carapace, naturellement d'un brun verdâtre à reflets métalliques, change de couleur, à la cuisson, tant et si bien qu'elle n'apparaît guère sur les tables que revêtue de l'incarnadine livrée de rigueur. Le fameux buisson ardent de l'Écriture, sous les espèces et apparences duquel Jéhovah se révéla jadis à Moïse, n'était peut-être, en fin de compte, qu'un buisson d'écrevisses... à l'égyptienne !

La vérité est, cependant, que l'écrevisse appartient à la classe des crustacés, aussi distincte des poissons qu'une anguille d'une cigogne. La vérité est, d'autre part, que les écrevisses, tout comme les langoustes, ne se « cardinalisent » qu'à la condition d'avoir passé par la fâcheuse épreuve de l'eau bouillante.

Il est même certaines espèces d'écrevisses particulièrement impudentes

Qui se sont fait un « test » ne rougissant jamais.

Telles sont celles auxquelles M. de Confevron faisait naguère les honneurs — enviés — du *Bulletin de la Société d'Agriculture*.

Vivantes ou mortes, cuites ou crues, ces écrevisses bizarres, qui ne se trouvent guère que dans certains ruisseaux torrentiels des Hautes-Alpes, de l'Isère et de la Savoie, conservent toujours, imperturbablement, le ton de bronze olive qui complète leur ressemblance avec des miniatures de guerriers japonais. Histoire de prouver, apparemment, qu'aucune règle ne va sans exception!

Rien de plus amusant que de servir un plat de ces crustacés hétérodoxes, mais excellents et bien en chair, à des convives non prévenus, qui, neuf fois sur dix, croyant à une atroce fumisterie, commencent par faire la grimace...

Mais ce qui est plus intéressant, c'est que ces écrevisses, sur lesquelles la pourpre ne saurait avoir de prise, ont, par-dessus le marché, le mérite (appréciable en argent) de pouvoir vivre et prospérer dans les eaux trop froides et trop vives pour les autres espèces. Par ces temps de concurrence frénétique, où les écrevisses étrangères, n'ayant de bordelais que la sauce et le nom, et surtout les écrevisses d'outre-Rhin, envahissent lamentablement, à dire d'experts, le marché français, la chose mériterait peut-être d'être signalée aux amateurs.

N. B. — Tout n'est que thèse et antithèse, comme tout n'est qu'heur et malheur, et souventes fois le contre vaut le pour. S'il est des écrevisses qui ne rougissent jamais et qui restent de bronze même au sein des meurtrières effervescences du court bouillon, il en est d'autres, en revanche, qui n'ont pas besoin pour revêtir la pourpre que la température ambiante s'élève à 100 degrés. Vivantes et crues encore, celles-là sont rouges, tout le temps et par avance.

Est-ce pour servir d'excuse à l'académie de la légende? Est-ce pour se distinguer du banal troupeau, ou par héréditaire coquetterie? Je n'en sais rien, mais le fait existe. On trouve de ces *porporati*, dont le nuancement paradoxal va depuis le vieux rose jusqu'au vermillon aigu, un peu partout, dans le lac de Genève même, dans le Var, la Marne, etc.

Ce qui prouve une fois de plus, pour la plus grande confusion des absolutistes, qu'il n'est point de règle sans exception.

LE MORS ÉLECTRIQUE

A propos du malheureux accident dont a failli être victime, au cours des grandes manœuvres, le général de Verdère, un correspondant du *Figaro* émettait l'autre jour, sous forme de vœu épistolaire, une ingénieuse idée.

« Pourquoi », demandait-il, « ne pas mettre aux chevaux ombrageux un mors électrique, dont l'étrange et brusque secousse, en les frappant de terreur, ne manquerait pas sans doute de clouer sur place la bête la plus farouche? »

Eh mon Dieu? C'est chose faite, et, de ce chef, satisfaction a été donnée à notre correspondant.

N'ai-je pas décrit moi-même naguère (Cf. *Figaro* du 5 septembre 1894) le surfaix électrique et le mors électrique du capitaine de Place, du 1<sup>er</sup> cuirassiers? Le mors électrique, en particulier, disposé de façon à ce que le courant d'une bobine Rhumkorff passe à travers la langue de l'animal, fait merveille pour le ferrage des chevaux vicieux. La puissance hypnotisante de l'appareil est telle que le cheval le plus indomptable, quand une fois il a subi l'épreuve, se laisse opérer ensuite sans même être attaché, pour peu qu'on imite simplement devant lui le ronflement de la bobine magique.

Fulgurer pour régner, tout est là, voyez-vous, depuis Jupiter!

Cependant, il y a un mais... Que la décharge fasse nécessairement et toujours impression sur le cheval, cela ne saurait engendrer l'ombre d'un doute. Mais quelles seront la nature et la forme de cette impression? C'est ici que l'auteur s'embarrasse. Est-il bien sûr que le cheval emballé va s'arrêter net, paralysé par la surprise ou l'épouvante? N'est-il pas à craindre, au contraire, qu'il ne se surexcite et ne s'emballé encore davantage, en redoublant de vitesse, ne serait-ce que pour fuir le mystérieux danger représenté par ce picotement anormal? Auquel cas on n'aurait réussi qu'à aggraver l'inconvé-

nient qu'il s'agissait d'éviter, et à précipiter la catastrophe.

N'oublions pas que, dans l'esprit du capitaine de Place, maître passé en la matière, le surfaix — l'éperon — électrique est destiné surtout à mettre du cœur au ventre du cheval, de façon à l'obliger à fourrir le maximum — de vitesse — qu'il est capable de donner.

... La vérité pourrait bien être que l'art de l'électro-équitation, qui est né d'hier, n'a encore ni résolu son dernier problème, ni dit son dernier mot.

OMELETTES POUR L'EXPORTATION

L'exportation et le transport des œufs à distance constituent toujours une entreprise infiniment délicate et scabreuse, pour diverses raisons qu'on devine sans peine. Tout d'abord, la coquille de l'œuf est d'une fragilité extrême, nécessitant, sous peine de catastrophe, un emballage plus que minutieux. D'autre part, il est à peu près impossible de conserver les œufs à l'état frais, et parmi les innombrables procédés, si singulièrement ingénieux parfois, imaginés dans ce but, il n'en est peut-être pas un seul qui ne soit sujet à caution et fécond en désagréables surprises.

Cependant, il faut à tout prix que les œufs voyagent, car il y a des pays où l'on n'en a jamais assez. Tel est, par exemple, le cas de l'Angleterre, où la question prend une importance quasiment nationale. Non pas seulement parce que, chaque matin, du premier jour de l'an à la Saint-Sylvestre, il est quelques millions d'Anglais et d'Anglaises pour qui le *breakfast* des familles ne se conçoit pas sans le traditionnel œuf au jambon (*ham and eggs*), mais encore et surtout parce que l'industrie des biscuits absorbe de telles quantités de cette instable marchandise que force est d'en faire venir des cargaisons entières de France, d'Italie, de Danemark, ou d'ailleurs. Songez qu'il est de colossales manufactures de pâtisseries qui ne consomment pas moins de 400 ou 500 douzaines d'œufs par semaine!

C'est pour pouvoir satisfaire couramment aux besoins grandissants de ce commerce pantagruélique qu'on a fini par imaginer un nouveau moyen de transport des œufs, qui consiste à les emmagasiner en vrac, préalablement cassés et débarrassés de leurs coquilles, dans des caisses rondes de fer-blanc hermétiquement closes.

Née tout récemment en Russie, l'idée est en train d'entrer dans la pratique, et le *Bolletino* (italien) di *notizie commerciali* affirme que les intéressés s'en trouvent à merveille.

Chaque caisse renferme de 1,000 à 1,500 œufs, qu'on y introduit, blanc et jaune mêlés, au petit bonheur, par une ouverture circulaire, fermée tantôt au moyen d'un bouchon de liège scellé à la cire, tantôt au moyen d'une plaque de métal soudée. Un robinet à clef permet d'extraire de la caisse — à Londres, on dit: du « tambour » (*roller*) — la quantité d'œuf dont on a besoin, quand on n'a pas immédiatement l'emploi de la provision entière, dont le surplus se conserve, paraît-il, pendant un temps illimité.

Ce mode original d'emballage ne saurait évidemment être d'aucun secours dans le train-train culinaire d'un ménage, et les exigences de l'œuf à la coque, de l'œuf dur et de l'œuf sur le plat se concilieraient mal avec les fatalités de pareilles marmelades. Mais, par contre, les gens qui s'y connaissent prétendent que, sur le terrain de la grande industrie pâtissière, il ne s'ensuivra rien moins qu'une manière de révolution. *All right!*

(Figaro)

Emile GAUTIER.

Madame veuve EUGÈNE SPITALIER et ses enfants adressent leurs plus sincères remerciements aux personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant aux obsèques de

Monsieur Eugène SPITALIER

Lieutenant aux Carabiniers de Son Altesse Sérénissime

leur regretté époux et père.

Et prie les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire en ces douloureuses circonstances.

Ils informent en même temps qu'une messe pour le repos de son âme sera dite jeudi 4 du courant, à 9 heures du matin.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le LUNDI HUIT OCTOBRE PROCHAIN, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

AVIS

Les créanciers de la faillite BENOIST sont informés que le procès-verbal de vérification des créances sera clôturé le 6 octobre courant, à 9 h. 1/2 du matin, au Palais de Justice, à Monaco.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 30 septembre 1894

|   |          |
|---|----------|
| MENTON, b.-g. Marie-Etienne, fr., c. Palmaro, | vin.     |
| MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr., c. Arricard,  | briques. |
| SAINT-TROPEZ, b. Gambetta, fr., c. Comte,     | sable.   |
| ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,               | id.      |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre,              | id.      |
| ID. b. Tante, fr., c. Davin,                  | id.      |
| ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,           | id.      |
| CANNES, b. Jeune-Louis, fr., c. Roux,         | id.      |
| ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,            | id.      |
| ID. b. Marie, fr., c. Ferrero,                | id.      |
| ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,     | id.      |
| ID. b. Louis, fr., c. Garel,                  | id.      |

Départs du 24 au 30 septembre

|   |           |
|---|-----------|
| SAINT-TROPEZ, b. Gambetta, fr., c. Comte, | sur lest. |
| ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,           | id.       |
| ID. b. Charles, fr., c. Allègre,          | id.       |
| ID. b. Tante, fr., c. Davin,              | id.       |
| ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,       | id.       |
| CANNES, b. Saint-Louis, fr., c. Arricard, | id.       |
| ID. b. Jeune-Louis, fr., c. Roux,         | id.       |
| ID. b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,        | id.       |
| ID. b. Marie, fr., c. Ferrero,            | id.       |
| ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume, | id.       |
| ID. b. Louis, fr., c. Garel,              | id.       |

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON  
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levasor de Paris.

Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes.

Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers. ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement. Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE  
DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

SAISON D'ÉTÉ; PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée — On parle toutes les langues

HOUSE AGENT  
Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE